



# DÉCLARATION DES ŒUVRES COPIÉES

Écoles maternelles et élémentaires  
hors contrat ou sous contrat simple

---

Notice pratique à l'attention du directeur

## Pourquoi une déclaration des œuvres copiées ?

Le contrat signé entre votre école et le CFC fixe les conditions dans lesquelles les enseignants peuvent réaliser et **diffuser** à leurs élèves des copies de publications protégées dans le respect du droit d'auteur.

Ce contrat prévoit en contrepartie :

- le paiement d'une redevance annuelle ;
- l'obligation pour les écoles sélectionnées de participer à un **dispositif de déclaration des copies d'œuvres**.

Les informations recueillies dans le cadre de ces déclarations sont indispensables pour permettre au CFC de reverser aux auteurs et aux éditeurs des publications copiées, les sommes qui leur reviennent.

## En quoi consiste cette déclaration des œuvres copiées ?

**Pendant 4 semaines de cours**, les enseignants établissent la liste précise des publications dont ils **diffusent** des copies à leurs élèves sous forme papier (photocopie, impression) ou sous forme numérique (projection en classe, mise en ligne sur intranet...).

Plus précisément, chaque enseignant reporte sur un tableau (cf. modèle ci-après) les références bibliographiques des publications reproduites ainsi que le nombre d'exemplaires réalisés (**y compris lorsque ces extraits d'œuvres sont intégrés dans un montage**).

## Comment mettre en place le dispositif de déclaration ?

**Avant la période de déclaration :**

**1/** La personne désignée au sein de l'école pour le suivi du dispositif de déclaration informe les enseignants de son caractère obligatoire ;

**2/** À réception des outils, elle appose l'affiche complétée des dates de déclaration et remet à chaque enseignant un tableau en rappelant la nécessité de le renseigner avec soin.

## Pendant la période de déclaration :

Pour toute copie diffusée à ses élèves, l'enseignant reporte sur le tableau :

- le **titre** ;
- les **noms de l'auteur et de l'éditeur** ;
- ainsi que le **nombre de pages de copies réalisées**.

Il précise également le **niveau des élèves destinataires des copies**.

**Livres :**

Entourer le type de support de l'œuvre copiée

– **Toujours indiquer** les quatre informations suivantes : le titre, l'auteur, l'éditeur et la collection (lorsqu'elle existe)

Entourer le mode(s) de diffusion aux élèves  
Projection en classe : au moyen d'un vidéo-projecteur, d'un TBI...  
Intranet : mise en ligne sur un réseau fermé ou sur un ENT

Œuvre issue :	TITRE/NOM de l'œuvre	AUTEUR(S)	ÉDITEUR (pour les livres)	COLLECTION (pour les livres)	Élèves destinataires		Taille de l'extrait copié (en nombre de pages)	Nombre d'élèves destinataires	Nombre total de copies diffusées	Mode de diffusion aux élèves
					MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE				
d'un support papier d'un support numérique	NOUVEAU CAP MATHS, CE2, MANUEL DE L'ÉLÈVE	R. CHARNAY, G. COMBIER, M.P. DUSSUC	HATIER	CAP MATHS	PS MS GS	CP CE1 <b>CE2</b> CM1 CM2	0,5	x 28	= 14	Photocopie Projection en classe Intranet/Méi
d'un support papier d'un support numérique	LACLASSE.FR				PS MS GS	CP CE1 CE2 CM1 <b>CM2</b>	1	x 22	= 22	Photocopie Projection en classe Intranet/Méi
d'un support papier d'un support numérique	VERS LA PHONO, GS : DE L'ÉCOUTE À L'ÉVEIL À LA CONSCIENCE PHONOLOGIQUE	C. DORNER, M. GALLY, E. DI MARTINO	ACCÈS ÉDITIONS		PS MS GS	CP CE1 CE2 CM1 CM2	2	x 24	= 48	Photocopie Projection en classe Intranet/Méi

**Journaux, revues :**

– **Indiquer seulement** le titre du périodique  
– **Mentions inutiles** : titre de l'article, auteur de l'article, date du journal, éditeur du journal

Entourer le niveau des élèves à qui sont remises les copies

Taille de l'extrait copié, exprimée en pages A4 (21 x 29,7 cm)

Nombre d'élèves auxquels sont destinés les copies ou les projections, méls...

## Après la période de déclaration :

Le directeur rassemble les tableaux complétés par les enseignants et les retourne au CFC dès que possible, accompagnés du bordereau d'envoi, soit par mail (am.lanza@cfcopies.com), soit par voie postale.

**Remarque** : les documents adressés au CFC doivent respecter l'**anonymat** des enseignants. De même, le CFC garantit la confidentialité des informations reçues.

Crédits photo : istockphoto.com/BraunS

**contact**  
Enseignement / enseignement-primaire@cfcopies.com / 01 44 07 57 32